

5,000 francs, instituée en vue d'aider les lauréats à perfectionner leurs études à l'étranger;

3° Le troisième rapport semestriel de M. J. Anthone, lauréat du grand concours de sculpture de 1885. — Renvoi à la section de sculpture et à M. Marchal, rapporteur.

---

*Discours prononcé aux funérailles de M. Auguste De Man, membre de la section d'architecture; par M. C.-A. Fraikin, directeur de la Classe des beaux-arts.*

Dans la mission si complexe de l'État, les arts occupent une des premières places; leur développement marche en première ligne dans la culture de l'intelligence.

Tous les Gouvernements ont toujours été soucieux d'aider les jeunes artistes qui se sont distingués dans des concours à se perfectionner dans le goût du beau. Cette noble mission part du sentiment que l'art fait partie du domaine direct de la société.

L'un des premiers soucis des Gouvernements qui ont présidé aux premiers temps de notre nationalité fut d'étendre aux différentes branches artistiques l'institution des grands concours de peinture et de sculpture, créée par le Roi Guillaume, institution qui avait pour but d'aider par une bourse de voyage l'artiste qui se serait distingué dans une de ces branches, à se perfectionner en allant s'inspirer des immortels chefs-d'œuvre que possèdent les pays étrangers, notamment l'Italie.

Gustave De Man fut le lauréat du premier grand concours d'architecture qui eut lieu en 1834.

Notre confrère avait alors 29 ans. Il était arrivé à la plénitude de la jeunesse, c'est-à-dire à l'époque où les organisations bien douées sont les plus aptes à s'assimiler le sentiment du beau.

Peu d'années après son retour en Belgique, en 1841, le Gouvernement attacha De Man au Ministère des Travaux publics en qualité d'ingénieur pour la construction des bâtiments des chemins de fer. Le nouveau système de relations de ville à ville, de contrée à contrée, exigeait des dispositions et une architecture toutes spéciales pour les édifices destinés à ce service.

On cite de De Man, entre autres, ses bâtiments de la halte de Cureghem, de Koekelberg, de l'Ouest, élevés de 1870 à 1872, constructions on ne peut plus heureusement appropriées à leur service et dont le caractère architectonique se distingue autant par l'élégance que par de bonnes proportions.

Dix années après l'entrée de De Man au Ministère des Travaux publics (1850), le Département de l'Intérieur le chargea de l'inspection des bâtiments et du mobilier des athénées et des écoles moyennes de l'État, lourde tâche, dans laquelle notre confrère put surtout faire ressortir l'esprit pratique qu'il avait recueilli pendant ses voyages à l'étranger. Il dut bien s'acquitter de sa mission, car de 1851 à 1871 le même Département lui confia l'examen de tous les projets de construction de maisons d'école, et ils étaient déjà nombreux à cette époque, à en juger par les soins que les pouvoirs qui se sont succédé ont mis à développer l'instruction dans tout le pays.

C'est pendant cette longue période que De Man s'occupa à dresser des plans et à élever des édifices pour le Département de l'Intérieur; que De Man construisit les élégantes tribunes de l'ancienne plaine des Manceuvres, au Quartier Léopold, en 1845; les bâtiments de la grande Exposition agricole de 1848; et d'autres constructions du même genre que le Gouvernement lui confia ensuite : constructions éphémères, mais qui ne réclamaient pas moins toutes les qualités sérieuses que comporte l'art architectural. Son hospice des enfants rachitiques, à Ixelles (1853), date encore de cette période.

Le sentiment architectonique tout particulier qui présidait à ses conceptions, les heureuses dispositions et les agencements de ses constructions valurent à De Man la faveur de nombreuses constructions d'hôtels privés et de châteaux.

A l'architecture civile ne se borna pas le talent de De Man. Il s'acquitta avec un goût heureux de la construction, à Bruxelles, de la sacristie de l'église de N.-D. des Victoires, au Sablon, 1846, et de la chapelle évangélique rue Belliard, 1850; des églises de Sugny, 1851; de Rouvroy, 1856; de Macon, près de Chimay, 1859; de Couvin, 1863; d'Ette, 1864, et de Lacuisine, 1869.

Ce n'est que depuis peu d'années que Bruxelles possède un Palais des arts, grâce au talent d'un des nôtres. Avant cette époque, les solennités avaient lieu soit au temple des Augustins, soit dans l'ancien Palais ducal. En 1853, De Man appropria, à la demande du Gouvernement, le premier de ces édifices pour les concerts du Conservatoire, et en général pour les grandes solennités publiques. En 1860, il appropria le second pour la même destination.

Il avait espéré pouvoir attacher encore son nom à une œuvre importante : On lui avait confié en 1863 les plans du Palais du Roi à Ostende. Cet édifice, dont on n'a jeté que les fondements, resta inachevé.

Ostende doit au regretté défunt son débarcadère des bateaux à vapeur, dont la construction remonte à 1869.

En raison de sa notoriété artistique, la place de De Man était naturellement indiquée dans la Commission royale des monuments; sa nomination date de 1859.

Quelques années après (1865), il remplaça Roelandt comme membre titulaire de l'Académie. Plus d'une fois la Classe des beaux-arts recourut à son judicieux jugement; notre confrère prouva qu'il avait aussi quelque habileté à manier la plume.

De Man avait été nommé professeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles en 1863. Nous n'avons pas à parler ici de son professorat.

Le Gouvernement l'avait nommé à la même époque chevalier de l'ordre de Léopold.

Telles ont été la carrière et l'œuvre de celui dont nous entourons en ce moment la dépouille mortelle. Rappeler ce qu'il a fait est le plus bel éloge que nous puissions faire de lui.

Adieu, cher et affectionné confrère, au nom de la Classe des beaux-arts, toi dont l'existence a été si dignement et si noblement remplie par le travail.